

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale Dossier complet le : N° d'enregistrement : 2018 – 2979 Date de réception: 19. 01. 2018 19/01/2018 1. Intitulé du projet Création de 1 forage d'exploitation d'eau pour les besoins de l'élevage de bovins du GAEC LA FERME DE L'AUBERDIERE au hameau de L'Auberdière sur le territoire de la commune de MONTAILLE (72). 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s) 2.1 Personne physique Nom FROGER PrénomRomain

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

G.A.E.C. LA FERME DE L'AUBERDIERE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Mme Irma FROGER et Mr Romain FROGER, gérants du G.A.E.C.

Forme juridique G.A.E.C. | 8 | 1 | 7 | | 8 | 0 | 8 | | 6 | 4 | 5 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | RCS / SIRET

## Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)	
27. Forages en profondeur, notamment	a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à	
les forages géothermiques, les forages	50 m.	
pour l'approvisionnement en eau, à		
l'exception des forages pour étudier la		
stabilité des sols.		
		1

#### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un forage d'une profondeur maximale de 100 m, selon le procédé Rotary boue au diamètre de foration F.254 mm, tubé/crépiné PVC F.128-140 mm avec cimentation annulaire en tête à l'extrados jusqu'à 40 m/sol.

Les travaux de réalisation de l'ouvrage seront de durée limitée (5-7 jours) et ne généreront pas de nuisances sonores durables.

L'ouvrage doit être réalisé dans un pré pâturé permanent au S.O. de la maison d'habitation de la famille FROGER et des bâtiments de l'établissement d'élevage et agricoles du GAEC LA FERME DE L'AUBERDIERE, au hameau de L'Auberdière (MONTAILLE - 72) et n'aura au sol qu'une emprise de quelques m2 (tête de forage, dalle de propreté) et n'occasionnera pas de nuisances visuelles ni sonores (au fil de son exploitation --> Pompe immergée 3-4").

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet	
Le G.A.E.C. LA FERME DE L'AUBERDIERE est un établissement de type polyculture-élevage, s	son activité d'élevage portant sur celle
de vaches laitières et comptant actuellement (et en moyenne annuelle) : 100 vaches pour l	a production laitière, 50 veaux et 50
génisses pour le renouvellement du cheptel, constituant une ICPE au titre de la Rubrique d	
Le besoin en eau évalué pour cet établissement serait compris entre 2 830 et 6 110 m3/an,	entre 7 8 et 16 8 m3/i et nécessiterait
de 1 h 3/4 à 3 h 3/4 de pompage journalier sur l'ouvrage exploité au technique escompté c	
de l'11 3/4 à 3 11 3/4 de pompage journailet sui l'ouvrage exploite au technique escompte d	ic 7,5 1115/11.
La création de ce forage et sa profondeur répondent à des impératifs géotechniques et éco	
turonienne et cote du toit de la nappe des termes sableux, marneux et gréseux d'âge Cénc	manien devant s'établir vers 42 m/sol).
4.3 Décrivez sommairement le projet	
4.3.1 dans sa phase travaux	
Mise en place sur le site pour moins d'une semaine d'une foreuse Rotary boue pour la réali	sation de 1 forage.
Accumulation limitée autour de la tête de forage de cuttings sableux à marrno-argileux et	
étanchés (bâches) pour la collecte et la recirculation des boues de forage.	
atantenes (baciles), pour la concete et la recilicalation des bodes de lorage.	
Après la réalisation et l'équipement de l'ouvrage, des pompages d'essai (Essai de Puits + Es	sai de Longue durée) seront pratiqués
	isal de Lorigue durée, seront pratiques
dont les résultats seront annexés au CRT de l'entreprise de forage.	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	
Le suivi quantitatif des eaux brutes exhaurées sera opéré sur le forage au fil de son exploita	ation par la mise en place d'un
compteur volumétrique à l'exhaure.	

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?  La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).									
Dossier déclaratif de création du forage avec notice d'incidence sur l'environnement au titre de la rubrique 1.1.1.0. du Code de									
l'Environnement (établi par le bureau d'études géologiques: GéoSen).									
·									
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale de l'opération - préciser les uni	itás de mesure utilisées							
	eurs caractéristiques	Valeur(s)							
Profondeur # 105 m> F.254 mm de 0 à		Va.co.(3)							
Tubage/Crépine PVC bleu (SOTRA)> F	.128-140 mm								
Cimentation annulaire> 0 à 45 m									
Massif sableux filtrant annulaire> 45 à									
Rebouchage du pied de forage (Marnes	de Ballon).								
4.6 Localisation du projet									
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long ° '	_"_, Lat°'"_							
d'implantation Commune de MONTAILLE (72) -									
Hameau de L'AUBERDIERE	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)								
Coordonnées LAMBERT 93 :	et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b),								
x = 525 814	22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du								
y = 6 763 735	code de l'environnement :								
z # + 174,50 m NGF									
Parcelle : 1029 - B	Point de départ : Long ° _ ' _	_" Lat°'"_							
		_" Lat°'"_							
	Communes traversées :								
	Commune de MONTAILLE (72)								
		*							
Jo	nignez à votre demande les annexes n° 2 à 6								
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	on d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Dui Non X							
4.7.1 Si oui, cette installation ou	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation	Oui Non							
environnementale ?									
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen									
différentes composantes de votre									
indiquez à quelle date il a été auto	rise :								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

#### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html</a>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		NB : ZNIEFF 2 vers 550 m au N.
En zone de montagne ?		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		
Sur le territoire d'une commune littorale ?		
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	NB: La masse d'eau visée: 4080 ("Sables et grès du Cénomanien - Unité du Loir") est classée, pour partie, en tant que ressource à réserver en priorité pour l'AEP future (Exception faite pour les besoins en eau des cheptels pour des volumes inférieurs à 10 000 m3/an).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	NB : "Massif Forestier de Vibraye" (FR5200648) à plus de 7 km 1/2 au N.N.E.
D'un site classé ?	the state of the s	X	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant :

	oléter le tableau suiva ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Formation des Sables et grès du Maine (Cénomanien inférieur à moyen) Masse d'eau : 4080
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		Rabattement local temporaire et limité de la surface piézométrique.
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		×	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×	ZNIEFF 1 et 2 locales et zones humides sur formations argileuses résiduelles de la craie turonienne et du Cénozoïque dont les sols (RFU) ne sont pas directement tributaires dans le secteur du projet des eaux à capter dans la nappe du Cénomanien.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	Emprise au sol de quelques m2 dans une prairie permanente.
	Est-il concemé par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	×	Les épandages ne seront pas pratiqués dans la prairie du forage ni dans les parcelles cultivées à moins de 50 m (cultures au S.).
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
Fastatana	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X		
Cadre de vie / Populațion	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X		
6.2 Les incide approuvés		fiées c	ıu 6.1	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou	
Oui	Non X Si oui, décri	ez les	quelles		
- 1 forage destiné à l'irrigation des cultures du G.A.E.C. LA FERME DE L'AUBERDIERE est implanté à une 60aine de mètres au N. mais qui sera moins sollicité du fait qu'il ne sera plus utilisé aux besoins du cheptel Selon les premières approches hydrodynamiques préalables réalisées (avec nappe non réalimentée et sans écoulement régional Puis avec nappe soumis à un écoulement régional et réalimentée), le projet de prélèvement (qui viendra par ailleurs en substitution à celui apporté par le réseau AEP sollicitant la même nappe dans la région du projet) n'aura pas d'incidence quantitative sensible sur la ressource en eau souterraine et sur les écoulements superficiels.					
6.3 Les incide	ences du projet identifi  Non X Si oui, décr			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?	

	Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effe gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindr e annexe traitant de ces éléments) :	
	ystème hydraulique de refoulement et de distribution des eaux brutes produites par le forage devra garantir de manière	CITCHEST OF
8	olue qu'il ne pourra mettre ces dernières en relation directe avec celles du réseau de distribution AEP.	201000000
		2000000
		CONTRACTOR OF THE PERSON OF TH
L	7. Auto-évaluation (facultatif) regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation	
	riegard du formolaire tempii, estimez-vous qu'il est riecessaire que voire projet lasse tobjet d'une évaluation vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
	n-Le dossier déclaratif de création avec notice d'incidences fixera les modalités d'exploitation de l'ouvrage dans le respect	
	dispositions du SDAGE (notamment par rapport à la 7B-2) et du SAGE Loir dans lequel il s'inscrit.	
	dispositions du 30/10E (notamment par rapport à la 70 2) et du 3/10E Eon dans requerns insent.	
	orélèvement d'eau maximal envisagé à l'Auberdière étant dédié aux besoins d'un cheptel, demeurant inférieur à 10 000 m3/	
	et venant en substitution à celui dispensé par le réseau de distribution AEP sollicitant la même ressource en eau souterraine	
	s le secteur d'étude, il n'est pas non plus incompatible avec la disposition 6E-1 du SDAGE.	NI COLOR
ľ	s le secteur d'étade, il mest pas non plus incompatible avec la disposition de l'ad 3070E.	
		-
L	8. Annexes	
	I Annexes obligatoires	
	Objet	
	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	7
	non publié ;	
	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	의
	,	$\dashv$
	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	71
	de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	기
	paysage lointain;	$\dashv$
	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°,	7
	9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un	ᆀ
	projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	$\dashv$
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32,	
	38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100	_
	mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les	
	évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des	-1
	constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	
ğ.	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	$\dashv$

d autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

ANNEXE 1 - JOINTE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

ANNEXE 2 - SITUATION GEOGRAPHIQUE ET CADASTRALE

ANNEXE 3 - PHOTOGRAPHIES DE LOCALISATION

ANNEXE 4 - SITUATION ENVIRONNEMENTALE

ANNEXE 5 - COUPE GEOLOGIQUE ET TECHNIQUE PREVISIONNELLE DU FORAGE

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

L'AUBERDIERE (MONTAILLE - 72)

le, 19 Janvier 2018

Signature

dre ci-dessus

